



## Santé, Aînés et Vie active

Direction de la vie active, de la population et de la santé publique  
Lutte contre les maladies transmissibles  
300, rue Carlton, 4<sup>e</sup> étage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9  
Tél. : 204 788-6737 Téléc. : 204 948-2190  
Site Web : [www.gov.mb.ca/health/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/index.fr.html)

Le 17 février 2017

Destinataires : les parents et les tuteurs

### Objet : les oreillons au Manitoba

Madame, Monsieur,

Depuis septembre 2016, il y a une épidémie d'oreillons au Manitoba. Le 10 février 2017, il y avait 162 cas confirmés. Au cours des récentes semaines, l'épidémie d'oreillons s'est étendue à l'ensemble du Manitoba et il y a maintenant des cas chez les enfants d'âge préscolaire et scolaire. Santé, Aînés et Vie active Manitoba (le ministère) souhaite s'assurer que tous les parents et tuteurs sont au courant de la situation, connaissent les symptômes des oreillons et peuvent les reconnaître, comprennent comment prévenir la propagation de cette maladie et savent quoi faire s'ils soupçonnent qu'un de leurs enfants, ou plusieurs d'entre eux, ont attrapé le virus des oreillons.

Une personne qui a le virus des oreillons peut le transmettre à d'autres personnes de deux à trois jours avant l'apparition des symptômes, et jusqu'à quatre à cinq jours après. Certaines personnes infectées par le virus des oreillons ne manifestent aucun symptôme de la maladie, mais elles peuvent quand même transmettre le virus aux autres.

#### **Quels sont les signes et les symptômes des oreillons?**

Les oreillons commencent souvent avec des symptômes ressemblant à ceux d'une grippe, y compris :

- des ganglions enflés et douloureux le long de la mâchoire, sur un côté du visage ou les deux;
- de la fièvre;
- des maux de tête et des douleurs musculaires.

Bien qu'il arrive parfois que les oreillons entraînent des complications rares, comme des pertes auditives et la stérilité, la plupart des cas sont bénins, avec un rétablissement complet au bout d'une à deux semaines.

#### **Comment les oreillons se transmettent-ils?**

Les oreillons se transmettent par contact direct avec la salive d'une personne infectée, notamment par la toux, les éternuements, le partage de boissons (par ex., de bouteilles d'eau, de pailles) et les baisers.

Une personne qui n'a aucun symptôme peut transmettre la maladie. On demandera aux personnes qui ont les oreillons de limiter leur contact avec d'autres personnes afin de réduire la possibilité de propager le virus.

#### **Prévention des oreillons**

Pour réduire les risques de propagation des oreillons, veuillez suivre les conseils suivants :

- lavez-vous les mains souvent avec de l'eau et du savon, ou avec un désinfectant pour les mains si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon;
- n'utilisez pas le verre ou les ustensiles de cuisine d'une autre personne;
- couvrez votre bouche avec un mouchoir ou votre avant-bras lorsque vous toussiez ou éternuez;
- **RESTEZ À LA MAISON** si vous êtes malade.

Il est possible de se faire immuniser gratuitement contre les oreillons à l'aide d'un vaccin contenant le virus des oreillons dans le cadre du programme de vaccination systématique du Manitoba, selon les critères d'admissibilité suivants :

- Tous les enfants de 12 mois et plus peuvent recevoir 2 doses du vaccin RROV. Les doses sont administrées à 12 mois, puis entre 4 et 6 ans.
- Les personnes qui sont nées en 1985 ou après ont le droit de recevoir 2 doses du vaccin ROR.
- Les personnes nées entre 1970 et 1984 qui n'ont pas reçu de vaccin contre la rougeole ou les oreillons et qui n'ont pas contracté ces maladies ont le droit de recevoir une dose du vaccin ROR.
- Les travailleurs de la santé qui ne sont pas immunisés ont le droit de recevoir deux doses du vaccin ROR, quel que soit leur âge.
- Les étudiants nés avant 1970 qui ne sont pas immunisés ont le droit de recevoir 1 dose du vaccin ROR, et ceux qui sont nés en 1970 ou après, 2 doses.

Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé pour savoir si vous devriez vous faire immuniser contre les oreillons.

**Que devez-vous faire si vous pensez que l'un de vos enfants, ou plusieurs d'entre eux ont les oreillons**

Les personnes qui croient avoir les oreillons, ou qui ont eu des contacts étroits avec une autre personne chez qui on a diagnostiqué les oreillons, devraient téléphoner à leur fournisseur de soins de santé ou à Health Links — Info Santé, au 204 788-8200, ou sans frais au 1 888 315-9257 pour obtenir plus d'information.

Si vous consultez un médecin ou un fournisseur de soins de santé, il est préférable que vous appeliez à l'avance pour prendre rendez-vous afin que le personnel des soins de santé puisse prendre les mesures nécessaires pour réduire les risques d'exposition au virus des autres personnes présentes.

Pour plus de renseignements sur les oreillons, consultez la page Web du ministère sur les oreillons à : [www.gov.mb.ca/health/publichealth/diseases/mumps.html](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/diseases/mumps.html).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

*« original signé par »*

Richard Baydack  
Directeur, Lutte contre les maladies  
transmissibles,

*« original signé par »*

Richard Rusk  
Médecin hygiéniste, Lutte contre les maladies  
transmissibles